

TABERNACLE OF HALLEL
CHARTRE DOCTRINALE ET DÉCLARATION DE FOI

« Ce que nous croyons, ce que nous enseignons et ce que nous pratiquons »



Préparée sous la direction du
Dr Frantzou Jean-Baptiste,
pasteur du ministère Tabernacle of Hallel

Ottawa, Ontario, Canada - 2026

TABLE DES MATIÈRES

- I. Identité, introduction, mission et vision
- II. Nos croyances fondamentales
- III. Vie de l'Église, pratiques et ministères
- IV. Engagement envers la société
- V. Déclaration solennelle de foi
- VI. Adoption et signatures

Cette charte rassemble les croyances fondamentales du Tabernacle of Hallel et sert de référence pour la prédication, la formation, la vie communautaire et l'exercice du ministère.

PREMIÈRE PARTIE - IDENTITÉ, MISSION ET VISION

Introduction de l'Église

Le ministère Tabernacle of Hallel est une communauté chrétienne consacrée à l'adoration du Dieu vivant, à la proclamation de l'Évangile de Jésus-Christ, à l'enseignement des Saintes Écritures, à la prière, à la communion fraternelle et au service du prochain.

Nous reconnaissons que l'Église appartient à Jésus-Christ. Il en est le fondateur, la pierre angulaire, le chef suprême et l'époux. Les responsables du ministère servent sous son autorité et sous l'autorité des Saintes Écritures.

Notre désir est de former des disciples de Jésus-Christ qui connaissent la Parole de Dieu, vivent sous la direction du Saint-Esprit, développent leurs dons et manifestent l'amour du Christ dans leur famille, dans l'Église et dans la société.

Cette charte doctrinale présente les convictions bibliques fondamentales que nous professons, enseignons et pratiquons. Toute doctrine et toute pratique doivent être examinées à la lumière des Saintes Écritures.

1 Corinthiens 3:11 — « *Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ.* »

Éphésiens 2:20 — « *Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire.* »

Notre mission

La mission du Tabernacle of Hallel est de glorifier Dieu en annonçant l'Évangile de Jésus-Christ, en conduisant les personnes à une relation personnelle avec lui, en formant des disciples fidèles à sa Parole et en développant une communauté fondée sur l'amour, la sainteté, la communion fraternelle, le partage, la générosité et le service.

- Adorer Dieu avec sincérité et vérité.
- Annoncer Jésus-Christ comme Sauveur et Seigneur.
- Former et accompagner les disciples vers la maturité spirituelle.
- Développer la communion fraternelle et l'unité.
- Servir les familles, les personnes vulnérables et la communauté.

Matthieu 28:19-20 — « *Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde.* »

Notre vision

Notre vision est de bâtir une communauté chrétienne vivante, accueillante, biblique, spirituellement mature et missionnaire, où chaque personne peut rencontrer Jésus-Christ, grandir dans la foi, découvrir ses dons et participer à l'édification du corps de Christ. Nous aspirons à voir des familles restaurées, des croyants affermis, des responsables formés et des communautés transformées par la puissance de l'Évangile.

Actes 1:8 — *« Mais vous recevrez une puissance, le Saint-Esprit survenant sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. »*

DEUXIÈME PARTIE - NOS CROYANCES FONDAMENTALES

ARTICLE 1 - UN SEUL ET UNIQUE DIEU

Nous croyons en un seul et unique Dieu, éternel, vivant, tout-puissant, omniscient, omniprésent, saint, juste, miséricordieux et souverain.

Il est le Créateur de toutes choses visibles et invisibles, dans les cieux et sur la terre. Il est la source de toute vie et le seul digne de recevoir l'adoration.

Deutéronome 6:4 — *« Écoute, Israël! l'Éternel, notre Dieu, est le seul Éternel. »*

Genèse 1:1 — *« Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. »*

Ésaïe 45:5 — *« Je suis l'Éternel, et il n'y en a point d'autre, hors moi il n'y a point de Dieu; je t'ai ceint, avant que tu me connusses. »*

ARTICLE 2 - JÉSUS-CHRIST, LE MESSIE ET LE FILS UNIQUE DE DIEU

Nous croyons que Jésus-Christ est le Messie promis, le Fils unique de Dieu, venu dans le monde pour révéler le Père et accomplir l'œuvre de la rédemption.

Nous croyons à sa naissance miraculeuse, à sa vie sans péché, à ses miracles, à sa mort expiatoire, à sa résurrection corporelle et à son ascension. Il est Emmanuel, Dieu avec nous.

Jean 3:16 *« Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. »*

Matthieu 1:23 *« Voici, la vierge sera enceinte, elle enfantera un fils, et on lui donnera le nom d'Emmanuel, ce qui signifie Dieu avec nous. »*

Jean 1:14 *« Et la parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité ; et nous avons contemplé sa gloire, une gloire comme la gloire du Fils unique venu du Père. »*

ARTICLE 3 - JÉSUS-CHRIST, LE SEUL SAUVEUR ET MÉDIATEUR

Nous croyons que le salut se trouve uniquement en Jésus-Christ. Par sa mort et sa résurrection, il a accompli l'œuvre nécessaire à notre réconciliation avec Dieu.

Jésus-Christ est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Le salut est offert par grâce et reçu par la foi.

1 Timothée 2:5 *« Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme. »*

Actes 4:12 *« Il n'y a de salut en aucun autre; car il n'y a sous le ciel aucun autre nom qui ait été donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés. »*

ARTICLE 4 - JÉSUS-CHRIST, CHEF SUPRÊME, FONDATEUR ET ÉPOUX DE L'ÉGLISE

Nous croyons que Jésus-Christ est le véritable fondateur de son Église, sa pierre angulaire et son chef suprême. Aucun responsable humain ne peut prendre la place qui lui revient.

Nous croyons également que l'Église est présentée comme l'épouse de Christ, appelée à lui demeurer fidèle dans l'amour et la sainteté.

Matthieu 16:18 « *Et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle.* »

Colossiens 1:18 « *Il est la tête du corps de l'Église ; il est le commencement, le premier-né d'entre les morts, afin d'être en tout le premier.* »

Éphésiens 5:25 « *Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle.* »

ARTICLE 5 - LE SAINT-ESPRIT, CONSOLATEUR, GUIDE ET PRÉSENCE DE DIEU EN NOUS

Nous croyons au Saint-Esprit, le Consolateur promis par Jésus-Christ. Il conduit les croyants dans la vérité, les convainc, les enseigne, les fortifie et les sanctifie.

Nous croyons qu'il habite dans les croyants et fait de leur vie un temple consacré à Dieu.

Jean 14:16 « *Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous.* »

Jean 16:13 « *Quand le consolateur sera venu, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir.* »

1 Corinthiens 6:19 « *Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes?* »

ARTICLE 6 - L'AUTORITÉ DES SAINTES ÉCRITURES

Nous croyons que la Sainte Bible, Ancien et Nouveau Testaments, est la Parole de Dieu inspirée. Elle constitue l'autorité suprême en matière de foi, de doctrine et de conduite chrétienne.

Aucune tradition humaine, révélation personnelle ou autorité ecclésiastique ne doit être placée au-dessus des Saintes Écritures.

2 Timothée 3:16-17 « *Toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre.* »

ARTICLE 7 - LA NOUVELLE NAISSANCE

Nous croyons que tout être humain a besoin de naître de nouveau. La nouvelle naissance est l'œuvre de Dieu par laquelle la personne reçoit une vie nouvelle en Jésus-Christ.

Elle produit une nouvelle orientation de vie, l'amour de Dieu, l'obéissance à sa Parole et le désir de vivre dans la sainteté.

Jean 3:3 « *Jésus lui répondit: En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu. »*

2 Corinthiens 5:17 « *Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées; voici, toutes choses sont devenues nouvelles. »*

ARTICLE 8 - LA REPENTANCE ET LE PARDON DES PÉCHÉS

Nous croyons que tous ont besoin du pardon de Dieu. La repentance implique la reconnaissance du péché, le regret sincère et le changement de direction.

Nous croyons que Dieu pardonne à ceux qui confessent leurs péchés et viennent à lui dans la foi.

1 Jean 1:9 « *Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. »*

Actes 3:19 « *Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés. »*

ARTICLE 9 - LE SALUT PAR LA GRÂCE AU MOYEN DE LA FOI

Nous croyons que le salut est un don gratuit de Dieu. Les bonnes œuvres ne peuvent acheter le salut; elles sont le fruit d'une foi authentique.

Éphésiens 2:8-9 « *Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. »*

ARTICLE 10 - LE BAPTÊME D'EAU PAR IMMERSION ET UN SEUL BAPTÊME

Nous croyons que le baptême d'eau est une ordonnance instituée par Jésus-Christ. Nous le pratiquons par immersion comme signe de l'identification du croyant à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection du Christ.

Il est administré à la personne qui confesse personnellement sa foi en Jésus-Christ. Nous reconnaissons l'unité du baptême chrétien: un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême.

Éphésiens 4:5 « *Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême. »*

Romains 6:4 « *Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. »*

Matthieu 28:19 « *Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »*

ARTICLE 11 - LA SAINTE CÈNE

Nous croyons que la Sainte Cène a été instituée par Jésus-Christ. Elle est un acte sacré de commémoration, de communion et de proclamation de l'œuvre rédemptrice accomplie à la croix.

Le pain représente le corps de Christ donné pour nous, et la coupe rappelle la nouvelle alliance en son sang. Elle doit être reçue avec foi, respect et examen personnel.

1 Corinthiens 11:26 « Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. »

ARTICLE 12 - LE LAVEMENT DES PIEDS

Nous croyons que le lavement des pieds pratiqué par Jésus-Christ constitue un modèle d'humilité, d'amour fraternel, d'égalité et de service.

Nous le reconnaissons comme une pratique spirituelle qui rappelle que personne ne doit se considérer supérieur à son frère ou à sa sœur en Christ.

Jean 13:14-15 - « Si donc je vous ai lavé les pieds, moi, le Seigneur et le Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres; car je vous ai donné un exemple, afin que vous fassiez comme je vous ai fait. »

ARTICLE 13 - LES DONNÉES MINISTÉRIELLES

Nous croyons que Jésus-Christ a donné à son Église des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs pour le perfectionnement des saints et l'édification du corps de Christ.

Ces ministères doivent s'exercer dans l'humilité, sous l'autorité de Jésus-Christ et des Saintes Écritures.

Éphésiens 4:11-12 « Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ. »

ARTICLE 14 - LES DONNÉES SPIRITUELLES

Nous croyons que le Saint-Esprit distribue souverainement des dons aux croyants pour l'utilité commune et l'édification de l'Église.

Nous reconnaissons notamment la sagesse, la connaissance, la foi, les guérisons, les miracles, la prophétie, le discernement des esprits, les langues, l'interprétation, l'enseignement, l'exhortation, le service, la libéralité, la direction et la miséricorde. Les dons doivent être exercés dans l'amour et dans l'ordre.

1 Corinthiens 12:7 « Or, à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune. »

1 Corinthiens 12:11 « Un seul et même Esprit opère toutes ces choses, les distribuant à chacun en particulier comme il veut. »

ARTICLE 15 - LE FRUIT DU SAINT-ESPRIT

Nous croyons que la maturité chrétienne doit se manifester par le caractère transformé. Les dons spirituels ne remplacent jamais le fruit de l'Esprit.

Galates 5:22-23 « Mais le fruit de l'Esprit, c'est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bénignité, la fidélité, la douceur, la tempérance; la loi n'est pas contre ces choses. »

ARTICLE 16 - LA PRIÈRE

Nous croyons que la prière est une communion essentielle avec Dieu. Elle comprend l'adoration, la confession, la reconnaissance, la supplication et l'intercession.

Nous encourageons la prière personnelle, familiale et communautaire.

1 Thessaloniens 5:17 « *Priez sans cesse.* »

Philippiens 4:6 « *Ne vous inquiétez de rien; mais en toute chose faites connaître vos besoins à Dieu par des prières et des supplications, avec des actions de grâces.* »

ARTICLE 17 - L'ADORATION ET LA LOUANGE

Nous croyons que l'adoration appartient à Dieu seul. Elle doit être sincère, biblique et vécue en esprit et en vérité.

La louange s'exprime par le chant, la musique, la prière, les témoignages et surtout par une vie consacrée à Dieu.

Jean 4:24 — « *Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité.* »

ARTICLE 18 — LES OFFRANDES, COLLECTES, DONNÉES ET AUMÔNES

Nous croyons à la générosité volontaire et responsable. L'offrande soutient l'œuvre de Dieu; la collecte répond à un besoin commun; le don exprime la générosité; l'aumône apporte un secours concret aux personnes démunies.

Ces contributions doivent être faites librement, avec joie, sans pression ni manipulation. Aucune offrande ne peut acheter le salut, une bénédiction ou une fonction ministérielle.

2 Corinthiens 9:7 « *Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie.* »

Actes 20:35 « *Je vous ai montré de toutes manières que c'est en travaillant ainsi qu'il faut soutenir les faibles, et se rappeler les paroles du Seigneur, qui a dit lui-même: Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.* »

ARTICLE 19 - LA COMMUNION FRATERNELLE

Nous croyons que l'Église est appelée à vivre dans l'amour, l'unité, la paix, le partage, l'encouragement et le respect mutuel. Les différences culturelles et sociales ne doivent pas diviser le corps de Christ.

Actes 2:42 « *Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain, et dans les prières.* »

ARTICLE 20 - LA SAINTETÉ ET LA SANCTIFICATION

Nous croyons que Dieu appelle ses enfants à une vie consacrée. La sanctification est l'œuvre progressive de Dieu par laquelle le croyant apprend à renoncer au péché et à vivre selon la volonté divine.

1 Pierre 1:15-16 « Mais, puisque celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite, selon qu'il est écrit : Vous serez saints, car je suis saint. »

ARTICLE 21 - LE MARIAGE ET LA FAMILLE

Nous croyons que la famille occupe une place importante dans le projet de Dieu. Nous reconnaissons le mariage biblique comme une alliance d'amour, de fidélité, de respect et de responsabilité entre un homme et une femme.

Nous encourageons les parents à accompagner leurs enfants dans leur développement spirituel, moral, intellectuel et social, et nous accueillons toute personne avec dignité et compassion.

Genèse 2:24 « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair. »

ARTICLE 22 - LA GUÉRISON DIVINE ET LA COMPASSION

Nous croyons que Dieu peut guérir et qu'il nous invite à prier pour les malades. Nous croyons également au devoir d'accompagner avec compassion ceux qui souffrent.

La prière ne doit jamais culpabiliser la personne malade ni l'empêcher de recevoir des soins médicaux appropriés.

Jacques 5:14 « Quelqu'un parmi vous est-il malade? Qu'il appelle les anciens de l'Église, et que les anciens prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. »

ARTICLE 23 - LA MISSION ET L'ÉVANGÉLISATION

Nous croyons que l'Église a reçu la mission d'annoncer l'Évangile à toutes les nations. Chaque croyant est appelé à témoigner de sa foi par ses paroles, sa conduite et ses actions.

Marc 16:15 « Puis il leur dit: Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création. »

ARTICLE 24 - LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST

Nous croyons que Jésus-Christ est véritablement ressuscité des morts. Sa résurrection confirme sa victoire sur le péché et sur la mort et fonde l'espérance chrétienne.

1 Corinthiens 15:20 « Mais maintenant, Christ est ressuscité des morts, il est les prémices de ceux qui sont morts. »

ARTICLE 25 - LE RETOUR DE JÉSUS-CHRIST

Nous croyons que Jésus-Christ reviendra conformément aux promesses des Saintes Écritures. Son retour est l'espérance de l'Église et nous appelle à la fidélité, à la vigilance et à la sainteté.

Nous ne fixons aucune date pour son retour.

Actes 1:11 « Hommes Galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? Ce Jésus, qui a été enlevé au ciel du milieu de vous, viendra de la même manière que vous l'avez vu allant au ciel. »

ARTICLE 26 - LA RÉSURRECTION DES MORTS ET LE JUGEMENT FINAL

Nous croyons à la résurrection des morts, au jugement juste de Dieu et à la vie éternelle promise à ceux qui appartiennent à Jésus-Christ.

Jean 5:28-29 « *Ne vous étonnez pas de cela ; car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix, et en sortiront. Ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, mais ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement.* »

TROISIÈME PARTIE - VIE DE L'ÉGLISE ET RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

ARTICLE 27 - LE SERVICE ET LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Toute responsabilité dans l'Église doit être exercée comme un service. Les dirigeants spirituels doivent donner l'exemple par leur intégrité, leur humilité, leur fidélité biblique et leur souci du troupeau.

Nous rejetons l'abus d'autorité spirituelle, la manipulation, l'exploitation financière et toute forme de violence ou de maltraitance.

Marc 10:45 « *Car le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon de plusieurs.* »

ARTICLE 28 - LA JUSTICE, LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION

Nous croyons que la foi chrétienne doit produire des artisans de paix et de réconciliation. Nous encourageons le dialogue, le pardon, la vérité, la justice et le respect de la dignité humaine.

Nous rejetons la haine, le racisme, la discrimination et le mépris de la personne humaine.

Matthieu 5:9 « *Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés fils de Dieu !* »

ARTICLE 29 - LA PROTECTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Nous croyons que les enfants sont précieux aux yeux de Dieu. Le Tabernacle of Hallel s'engage à favoriser leur développement spirituel, moral et humain dans un environnement sécuritaire et bienveillant.

Nous reconnaissons la responsabilité des parents et des responsables de protéger les enfants contre toute forme d'abus, de violence, d'exploitation et de négligence.

Matthieu 19:14 « *Laissez les petits enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi ; car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent.* »

ARTICLE 30 - LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Nous croyons que la foi chrétienne doit être une réponse personnelle et libre à l'appel de Dieu. L'appartenance au ministère ne doit pas être fondée sur la peur, la manipulation ou la contrainte.

Chaque croyant est encouragé à examiner les Saintes Écritures et à rendre personnellement compte de sa vie à Dieu.

Romains 14:12 « *Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même.* »

QUATRIÈME PARTIE - DÉCLARATION SOLENNELLE DE FOI

Nous, membres et responsables du ministère Tabernacle of Hallel, déclarons solennellement notre foi en un seul Dieu vivant, éternel et créateur de toutes choses.

Nous croyons en Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, notre Seigneur, notre Sauveur, notre Rédempteur et notre seul Médiateur. Nous confessons qu'il est Emmanuel, Dieu avec nous, et qu'il est le fondateur, le chef suprême et l'époux de l'Église.

Nous croyons au Saint-Esprit, notre Consolateur, notre Guide et la présence divine habitant dans les croyants. Nous reconnaissons les Saintes Écritures comme l'autorité fondamentale de notre foi.

Nous croyons au salut par la grâce, à la repentance, au pardon des péchés, à la nouvelle naissance, à la sanctification, au baptême d'eau par immersion, à la Sainte Cène et au lavement des pieds.

Nous reconnaissons les dons ministériels et les dons spirituels accordés pour l'édification de l'Église. Nous affirmons l'importance de la prière, de l'adoration, de la communion fraternelle, de la générosité, de la mission et du service.

Nous croyons à la résurrection de Jésus-Christ, à son retour, à la résurrection des morts, au jugement divin et à la vie éternelle.

Nous voulons demeurer fidèles à Jésus-Christ et transmettre sa Parole aux générations futures. À Dieu seul soient la gloire, l'honneur, la puissance et l'adoration, maintenant et pour toujours. Amen.

CINQUIÈME PARTIE - ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente charte doctrinale constitue la déclaration officielle des convictions fondamentales du ministère Tabernacle of Hallel, sous réserve de son adoption conformément aux règles de gouvernance de l'Église. Elle sert de référence à la prédication, à l'enseignement, à la formation des membres, à la préparation des responsables et à l'exercice des activités spirituelles du ministère.

Toute modification importante de cette charte doit faire l'objet d'un examen biblique approfondi et d'une approbation par les autorités compétentes du ministère. Les responsables reconnaissent que cette charte demeure soumise à l'autorité suprême des Saintes Écritures.

Fait à : Ottawa, Ontario, Canada

Date d'adoption : 7 octobre 2026

Pasteur responsable : Dr Frantzou Jean-Baptiste

FIN DE LA CHARTE DOCTRINALE